

TERRALTO

ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

RESTAURATION HORS DOMICILE

LOI EGALIM

Mise en place depuis 2018 dans le but de rétablir un équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, elle permet de favoriser une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Champs d'action :

1. Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous
2. Renforcer le bien-être animal
3. Améliorer les conditions sanitaires et environnementales de production
4. Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire
5. Permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant mieux la valeur



Renseignements : 03 29 83 30 30
www.meuse.chambre-agriculture.fr

